

Poliquin, Renée (BAPE)

Objet: TR: Demande d'information de la commission du BAPE concernant le projet Mine Arnaud
Pièces jointes: DQ35.pdf
Importance: Haute

De : Roch.Gaudreau@mrn.gouv.qc.ca [<mailto:Roch.Gaudreau@mrn.gouv.qc.ca>]

Envoyé : 9 octobre 2013 14:02

À : Poliquin, Renée (BAPE)

Cc : Lucie.Ste-Croix@mrn.gouv.qc.ca; Renee.Garon@mrn.gouv.qc.ca

Objet : TR : Demande d'information de la commission du BAPE concernant le projet Mine Arnaud

Importance : Haute

Bonjour Mme Poliquin

Tel qu'il a été demandé dans votre correspondance du 7 octobre, voici la réponse du Secteur des mines du Ministère des Ressources naturelles pour la question suivante :

- **Il est prévu à l'article 102 du projet de loi sur les mines qu'une demande de bail minier doit être accompagnée entre autres d'une étude de faisabilité du projet et d'une étude de faisabilité de la transformation du minerai. Qu'en est-il de l'inclusion d'une étude de faisabilité dès l'étape de la recevabilité de l'étude d'impact d'un projet minier?**

L'article 102 du projet de loi n° 43 encadre les exigences pertinentes à une demande de bail minier. Le dépôt d'une étude de faisabilité accompagnant la demande d'un bail minier deviendrait une nouvelle exigence si le projet de loi était adopté.

Les éléments requis, qui servent à juger la recevabilité d'une étude d'impact pour un projet minier, ne relèvent pas de la Loi sur les mines. Les exigences relèvent de la Loi sur la qualité de l'environnement et/ou du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement qui sont de la compétence du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Merci et bonne journée

Roch Gaudreau, M. Sc., directeur
Direction des titres miniers et des systèmes
Direction générale de la gestion du milieu minier
Secteur des mines
Ministère des Ressources naturelles
5700, 4^e Avenue Ouest, local C-320
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : (418) 627-6292, poste 5467
Courriel : roch.gaudreau@mrn.gouv.qc.ca
<https://gestim.mines.gouv.qc.ca>